

Mesure exceptionnelle pour le personnel de soutien scolaire
** Possibilité de rachat de service de mises à pied cycliques**

Pour un temps limité, une mesure exceptionnelle permettant la possibilité de rachat de service de périodes de mises à pied cyclique est en vigueur.

Dans le cadre des discussions entre les parties patronale et syndicale au Comité de retraite du RREGOP (au cours desquelles la CSQ a agi comme porte-parole syndical), il a été convenu de permettre exceptionnellement de reconnaître les demandes de rachat de service de mises à pied cycliques qui auront été reçues par Retraite Québec d'ici la date de dépôt de l'amendement au projet de loi n° 163. Notons que ce sont très majoritairement des membres de syndicats affiliés à la CSQ qui tireront profit de cette mesure. Cette possibilité n'est offerte que pour les périodes où la personne était **détentrice d'un poste**.

La date de dépôt n'est pas encore connue, mais devrait survenir très bientôt et nous vous aviserons dès que nous aurons davantage d'information à ce sujet.

De plus, il a été convenu que les personnes qui décideront de ne pas racheter ne seront pas pénalisées en ce qui a trait à leur salaire moyen pour le calcul de la retraite.

Dernière chance de déposer des demandes de rachat !

Il est important que vos demandes de rachat de service soient déposées le **plus tôt possible** afin de pouvoir se prévaloir de cette mesure exceptionnelle, **puisque'il ne sera plus possible de le faire par la suite**.

Il est à noter que :

- les membres qui n'avaient encore fait aucune demande de rachat pour des périodes de mises à pied temporaires bénéficient d'un bref sursis pour le faire ;
- les membres qui ont déjà soumis une demande de rachat pourraient en déposer une nouvelle afin de couvrir une période de mise à pied plus récente non couverte par la première demande ;
- il est conseillé de transmettre les formulaires à Retraite Québec, même si l'employeur ne veut pas remplir sa partie.

Les coûts et le délai de prescription

Soulignons qu'il n'y a aucun délai pour déposer une demande de rachat de service. Toutefois, le coût sera de 200 % des cotisations si la demande est reçue par Retraite Québec dans les six mois suivant la fin de la période visée. Ce coût sera établi selon la grille des tarifs dans les autres cas.

Cependant, pour les périodes de 30 jours consécutifs ou moins, le coût est de 100 % des cotisations, mais il est probable que Retraite Québec invoque un délai de prescription de trois ans. Si cette prescription devait s'appliquer, comme le prétend Retraite Québec, ces périodes datant de plus de trois ans ne pourraient pas être reconnues en cotisations obligatoires ni rachetées.

Concrètement, les personnes concernées désirant se faire reconnaître des périodes de mises à pied temporaires au RREGOP peuvent procéder à une demande de rachat de service, peu importe que ce soit pour des périodes de plus ou de moins de 30 jours consécutifs. Ce sera à Retraite Québec de déterminer les coûts applicables, selon le cas.

Rappelons ici qu'il a été convenu que les personnes qui décideront de ne pas procéder au rachat de service ne seront pas pénalisées en ce qui a trait à leur salaire moyen pour le calcul de la retraite.

Pour nous joindre : 750, 16^e avenue local 8, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 3M7
Téléphone : 514-642-5899 Télécopieur : 514-642-6035
site : www.ssepi.lacsq.org Courriel : d88.ssepi@lacsq.org
Programme d'aide aux employées et employés (PAE) Homewood Santé 514-875-0720

SSEPI
Syndicat du soutien en
éducation de la Pointe-de-l'Île

L'heure juste

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

Édition 10, numéro 5 Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h

La persévérance scolaire, une expertise à partager

Stéphane Soumis



En cette semaine de la persévérance scolaire, nous désirons souligner votre apport au quotidien pour les jeunes et moins jeunes dont vous vous occupez, peu importe votre fonction. Pendant trop longtemps et beaucoup trop souvent, les politiques imposées par des

gens sur une planète lointaine nous ont rendus incrédules et sarcastiques. Depuis de nombreuses années, les syndicats du Québec affiliés à la CSQ réclament que la lutte au décrochage scolaire, de même que l'intervention auprès des élèves issus d'un milieu défavorisé, fassent l'objet d'une politique éducative cohérente. Cette lutte nécessite des objectifs clairement définis, des attentes réalistes envers le personnel et des moyens conséquents afin d'atteindre les objectifs.

En ce sens, nous considérons qu'un pas intéressant est fait par la commission scolaire en acceptant la participation de sept membres du personnel de soutien (SSÉPI-CSQ) dans les divers comités menant à la mise en place du plan d'engagement vers la réussite de la CSPI. Ce plan servira de guide aux écoles dans l'élaboration de leur plan local. Il sera décisif pour la réussite et la persévérance des étudiants de la CSPI. Nous aimerions encore une fois insister sur l'importance d'associer l'ensemble du personnel scolaire à l'élaboration des plans locaux. Il nous reste qu'à souhaiter que toutes les directions scolaires prennent en compte le point de vue du personnel de soutien scolaire dans chacun des établissements. Ensemble, nous trouverons les meilleurs moyens réalistes à mettre en œuvre pour contrer le décrochage scolaire. Bien que les acteurs de la société civile soient des partenaires importants dans l'objectif de faire réussir plus d'élèves, nous sommes convaincus que l'expertise du personnel de soutien scolaire des écoles et des centres de formation constitue un apport dont on ne peut pas se passer si on veut relever ce défi!

Négociation de l'entente locale



En septembre prochain débutera la négociation de l'entente locale avec la CSPI...

À cet effet, nous venons de signer le protocole de négociation qui fixe les balises et les conditions dans lesquelles nous négocierons. Une entente locale est composée des ajustements à la convention nationale qui, sans modifier celle-ci, facilite son application au niveau local. De plus, la convention nationale prévoit un certain nombre de points qui doivent faire l'objet de négociation au niveau de la commission scolaire. Afin d'être fin prêts pour cette négociation, nous devons nous préparer. C'est pourquoi lors de notre prochaine rencontre des agents de liaison qui aura lieu le 28 mars, nous nommerons deux membres qui se joindront aux membres de l'exécutif à la table de négociation. Ces membres auront comme principal rôle de faire le lien avec les membres et les agents de

liaison. Si vous êtes intéressé, communiquez votre intérêt à votre agent de liaison et/ou à l'exécutif du SSEPI-CSQ. Prévoir une dizaine de journées entre septembre et décembre (plus ou moins de 8h30 à 17h). Une soirée de consultation des membres est aussi prévue 16 avril, nous vous communiquerons les détails en temps et lieu. À SUIVRE ...

LGBTQI2SNBA+ communauté complexe? Le secret pour y voir clair?

Restez ouvert. C'est tout.

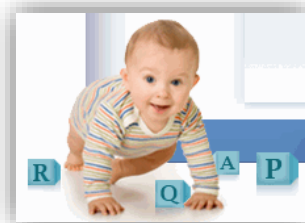
Votre comité de diversité sexuelle et identité de genre a participé les 18 et 19 janvier dernier au 4^e colloque de la table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation. Voici quelques éléments marquants de ces journées.

- Sans aucun doute l'élément le plus marquant fut le concept de « **dé-gener** » **notre discours**. C'est-à-dire de faire de petits changements dans nos paroles. Par exemple : demander à une personne si elle a quelqu'un dans sa vie plutôt que si elle a un chum ou une blonde, dire votre enfant plutôt que votre fille ou votre garçon, parler des parents plutôt que papa et maman. Ce sont de petits gestes qui peuvent avoir de grandes répercussions positives dans la vie d'une personne provenant de la diversité sexuelle et de l'identité de genre.
- Un autre point important est de se poser sérieusement la question au sujet de faire son « coming out » dans son milieu de travail ou non. Il y a autant de façon de le faire qu'il y a de personnes qui ont envie de le faire. Bonne réflexion!
- Le GRIS nous a donné plusieurs activités clé en main à faire en classe pour les niveaux primaires. Il suffit de faire la demande à nous ou au GRIS.



Le guide pour les établissements d'enseignement est désormais accessible sur le site du SSÉPI-CSQ. Allez y jeter un coup d'œil parce que le cas par cas n'est pas une option !

Formation sur le régime québécois d'assurance parentale (RQAP)



Vous attendez un enfant ou vous prévoyez en avoir un bientôt? Vous avez besoin de bien comprendre les différents choix de congés qui s'offrent à vous ? Venez rencontrer un expert en la matière, M. Mario Labbé (conseiller à la sécurité sociale de la CSQ) ainsi que vos applicatrices, le 26 mars 2018 à 9 h 00 dans nos bureaux syndicaux. Cette formation est offerte par inscription et nous pouvons vous libérer si vous êtes encore au travail. Communiquez avec nous !

Semaine de relâche

Pour le personnel du secteur administratif et du secteur service direct à l'élève SAUF le personnel du service de garde, vous êtes tenu de vous présenter au travail. Vos supérieurs ne peuvent pas vous obliger à prendre congé durant cette semaine. Ils ont l'obligation de vous permettre de vous présenter dans votre milieu si c'est votre choix. Si vous voulez vous absenter, plusieurs choix s'offrent à vous : reprise du temps compensatoire, anticiper des vacances, utiliser 2 journées de maladie pour raison personnelle ou vous absenter sans salaire. Vous devez aviser votre direction de vos choix et avoir leur autorisation.



Si vous prévoyez partir en voyage pendant l'été, n'oubliez pas les dates pour les séances d'affectation le 26 juin et le 16 Août 2018 ! Vous devez être de retour à la date prévue par la CSPI. Depuis quelques années, la CSPI a utilisé son droit de procéder à plusieurs congédiements car les gens ne se sont pas présentés à la date prévue. Soyez vigilants !



Concours « Une femme exceptionnelle »

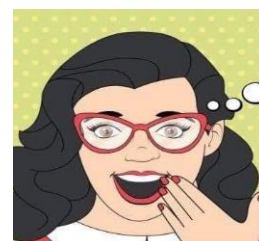
Grâce au partenariat avec La Personnelle, le comité sur la condition des femmes du SSÉPI-CSQ lance à nouveau un concours pour la Journée mondiale de la femme en 2018 !

Vous connaissez une femme exceptionnelle membre du SSÉPI-CSQ dans votre milieu de travail ? Elle se démarque par sa personnalité, son histoire de vie et ses compétences ? Soumettez sa candidature à ce concours pour qu'elle puisse avoir la chance d'être gâtée comme il se doit !

Prix à gagner : Deux billets pour aller voir Saturday Night Fever au théâtre St-Denis le 31 mars 2018 d'une valeur de 245 \$!



Le formulaire à remplir est joint dans l'envoi de ce journal, mais il est également disponible en ligne sur notre site! Date limite pour envoyer la candidature : 2 mars 2018 à 15h. Vous pouvez l'envoyer par télécopieur (514-642-6035) ou par courrier interne (prévoir le délai). Veuillez noter que l'exécutif et les membres du comité ne peuvent pas soumettre de candidatures.



De plus, tout comme l'année passée, une boîte est à votre disposition dans vos milieux pour ramasser des produits essentiels (échantillons ou plus gros emballages **neufs**) dans le but de venir en aide aux organismes sur le territoire de la CSPI qui œuvrent auprès des femmes en difficulté. Le comité de la condition des femmes du SSÉPI-CSQ ira les porter à un organisme le 8 mars, journée internationale de la femme.



À l'attention du personnel administratif, technique et paratechnique (à l'exclusion du service direct à l'élève) **Rappel!**

Clause 7-8.01 Échange poste à poste

* 2 personnes régulières, de la même classe d'emploi, détenant un poste comportant un nombre d'heure hebdomadaire identique dans la mesure où les 2 supérieurs immédiats donnent leur accord. Votre formulaire doit être complété et envoyé par télécopieur aux ressources humaines 514-642-2090 ou par courriel claudia-cianciulli@cspi.qc.ca **avant le 18 mai 2018.**

Clause 7-8.02 Mobilité interne

* Lorsqu'un membre demande de quitter son poste qui deviendra disponible dans le cadre de la sécurité d'emploi afin d'être muté à un poste vacant dans la même classe d'emploi comportant le même nombre d'heure par semaine et ce, après que les personnes dont le poste a été aboli aient effectué leur choix. Votre formulaire doit être complété et envoyé par télécopieur aux ressources humaines 514-642-2090 ou par courriel claudia-cianciulli@cspi.qc.ca **avant le 16 mars 2018.** Les formulaires sont disponibles dans votre établissement, informez-vous!